

ATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/375
S/14086

5 août 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-cinquième session
Point 23 de l'ordre du jour provisoire²³
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-cinquième année

Lettre datée du 4 août 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 4 août 1980
qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de l'Etat fédéré turec
de Kibris.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de
l'ordre du jour provisoire, et comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Coskun KIRCA

* A/35/150.

ANNEXE

Lettre datée du 4 août 1980, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 25 juillet 1980 qui vous est adressée par M. Rauf K. Denktas, président de l'Etat fédéré turc de Kibris.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de l'ordre du jour provisoire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat fédéré
turc de Kibris,

(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 25 juillet 1980, adressée au Secrétaire général
par M. Rauf R. Denktas

Des déclarations publiques faites récemment par le dirigeant chypriote grec, M. Spyros Kyprianou, suscitent nos préoccupations et laissent planer un doute sérieux quant à la question de savoir si M. Kyprianou recherche réellement une solution fédérale bicommunautaire et bizonale, comme cela avait été convenu en votre présence le 12 février 1977 entre feu l'archevêque Makarios et moi-même. En dépit de cet "Accord sur les quatre directives", confirmé dans le point 2 de l'"Accord en dix points" du 19 mai 1979, et en dépit de l'accord sur un échange de population conclu lors de la troisième série des pourparlers de Vienne en 1975, M. Kyprianou continue à insister sur une solution "birégionale" (qui prévoit non pas une fédération, mais simplement l'attribution de pouvoirs locaux régionaux aux Chypriotes turcs dans le cadre d'un Etat unitaire) et continue à évoquer le retour de "tous les réfugiés" dans leurs foyers (malgré les dispositions de la troisième des "Quatre directives").

De temps à autre, je me sens obligé d'appeler l'attention dans mes déclarations publiques sur cette politique erronée suivie par M. Kyprianou et sur ses conséquences dangereuses. Dans des déclarations publiques que j'ai faites les 23 et 24 juillet (voir les pièces jointes I et II), j'ai proposé que vous-même évoquiez avec M. Kyprianou les déclarations qu'il a faites récemment et lui demandiez s'il souhaite véritablement un dialogue, s'il accepte le principe d'une fédération en association et s'il a l'intention de soulever à nouveau des questions qui ont déjà été résolues, telles que celle de l'échange de population. J'ai fait observer dans mes déclarations que, si ce que M. Kyprianou a déclaré dans ses derniers discours constitue réellement sa politique, il serait futile de discuter du problème de Chypre avec lui.

Des révélations au sujet des objectifs réels de M. Kyprianou, qui ont été rendues publiques récemment à Londres par M. D. Constantinou, l'un des dirigeants de l'Akel (Parti communiste chypriote grec), sont venues encore renforcer nos doutes et confirmer nos craintes. Les extraits suivants d'un discours prononcé par M. Constantinou à une réunion de Chypriotes grecs à Londres, tels qu'ils ont été publiés dans le Cyprus Mail du 2 juillet 1980, sont très significatifs et révélateurs :

"Cependant, M. Constantinou a déclaré que le président Kyprianou avait avoué à une délégation du parti Akel qu'il pensait que l'archevêque Makarios avait été 'amené par la ruse' par l'envoyé du Président des Etats-Unis, M. Clifford, à faire les propositions qu'il avait faites et que M. Kyprianou estimait qu'un retour à la situation existant avant le coup d'Etat et l'invasion et à une version améliorée de l'Accord de Zurich était possible.

Ces solutions sont utopiques et leur poursuite pourrait nous conduire à l'aventure et à une double enosis, a déclaré M. Constantinou.

Le représentant de l'Akel a encore déclaré que le désaccord de M. Kyprianou au sujet des principes de règlement du conflit avait pour conséquence naturelle que le Président souhaitait éviter les pourparlers intercommunautaires."

Si la politique suivie par M. Kyprianou est effectivement celle qu'il a avouée devant une délégation du parti Akel et qui a été confirmée par ses derniers discours, permettez-moi de renouveler ici publiquement ma demande afin que vous vous informiez auprès de M. Kyprianou pour savoir s'il désire sérieusement entamer un dialogue sur la base d'une fédération bizonale, conformément à l'Accord sur les directives daté du 12 février 1977.

Il est évident que M. Kyprianou, en insistant sur une solution "birégionale" par opposition à une solution "fédérale bizonale" et en avouant ce qui a été mentionné ci-dessus à une délégation du parti Akel, souhaite revenir à la période 1963-1974 qui a précédé le coup d'Etat, période que M. Kyprianou a qualifiée de "jours heureux" (pour les Chypriotes grecs, bien entendu) et au cours de laquelle, conformément au tristement célèbre "Plan Akritas" (dont le texte a été distribué à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil de sécurité sous forme d'appendice au document A/33/115-S/12722 daté du 30 mai 1978) a/, les populations turques de Chypre ont été harcelées et molestées, privées de tous leurs droits fondamentaux, massacrées sans pitié; 103 villages turcs ont été détruits et quelque 30 000 Chypriotes turcs se sont retrouvés sans abri. Les détails relatifs à ces violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Chypriotes turcs commises par les dirigeants chypriotes grecs (y compris M. Kyprianou) au cours de cette période, et qui ont été utilisés délibérément pour la poursuite de leur politique, vous sont parfaitement connus et sont consignés de manière détaillée dans les rapports présentés par vous-même et vos prédécesseurs au Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de l'ordre du jour provisoire, et comme document du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Etat fédéré
turc de Kibris,

(Signé) Rauf R. DENKTAS

a/ Pour le texte, voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12722.

Pièce jointe No 1

Déclaration publique du 23 juillet 1980

Les Chypriotes grecs souhaitent-ils vraiment des entretiens sérieux?

Chaque fois que M. Kyprianou parle d'une fédération des deux parties de l'île, il utilise le terme "birégional". M. Makarios et moi-même utilisons le terme "bizonal", et c'est de cette base que nous devons partir.

M. Kyprianou déclare avoir des craintes quant à l'interprétation possible du mot "bizonal". Il affirme que l'utilisation de ce terme entraînera le partage de l'île. L'argument selon lequel la mise en place d'une "fédération bizonale" reviendrait à un "partage" n'est rien d'autre que le fruit de l'imagination de M. Kyprianou. En fait, ce dernier rejette le principe de l'égalité que consacrerait un système fédéral. M. Kyprianou réfute en réalité le principe de l'association de deux peuples que prévoit un système de ce genre.

Nous avons fait savoir par écrit à M. Waldheim ce que nous entendons par un système fédéral bizonal. M. Waldheim, qui a qualifié nos propositions de "concrètes et substantielles", les a à son tour communiquées à M. Kyprianou. La réponse immédiate de celui-ci a été négative. Cependant, s'il avait lu et étudié nos propositions, il aurait compris que notre but était de rétablir, dans le cadre des principes convenus avec M. Makarios, un gouvernement en association entre le peuple chypriote turc, qui possède des droits inaliénables de cofondateur de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre, et le peuple chypriote grec qui, pendant 11 ans, a soumis les Chypriotes turcs à une oppression impitoyable et inhumaine en vue de détruire la République en association de 1960.

En utilisant le terme "birégional" ainsi que par ses autres propos, M. Kyprianou a adopté une position qui ne tient aucun compte des réalités et prouve qu'il n'a pas véritablement l'intention de déléguer certains droits aux administrations locales. En adoptant cette position et cette optique, il rejette les accords relatifs aux directives (auxquels il s'est opposé dès le premier jour) conclus avec M. Makarios. Il rejette également, de la même manière, l'accord du 19 mai 1979 qui est fondé sur l'accord relatif aux directives conclu avec M. Makarios. On en a eu la confirmation, du reste, au lendemain de l'accord du 19 mai par l'adoption extorquée de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'inscrit en violation de l'accord du 19 mai.

Tant que M. Kyprianou s'efforcera de devenir le maître de Chypre en se cachant derrière cette résolution, la division restera profonde. En refusant l'échange de population, qui a déjà eu lieu, et en fondant la solution du problème sur la chimère du retour de toutes les personnes déplacées à leur ancien lieu de résidence, M. Kyprianou montre qu'il est en fait peu désireux de trouver une solution négociée. Ses déclarations insensibles et futiles sur la question des personnes disparues montrent quelles sont ses véritables ambitions.

M. Kyprianou dénie catégoriquement les droits de cofondateur du peuple chypriote turc, qui a été maintenu par la force à l'écart du gouvernement et de l'Etat, et il vise à supprimer les garanties qui empêchent la destruction de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre.

Nous proposons que M. Waldheim examine le dernier discours de M. Kyprianou et lui demande s'il souhaite véritablement le dialogue, s'il accepte le principe de la fédération en association et s'il a l'intention de soulever à nouveau des questions qui ont déjà été résolues, telles que celle de l'échange de population.

Si les propos qu'il a tenus dans son dernier discours sont l'expression de sa véritable politique, il est futile de débattre avec lui du problème de Chypre. Il serait plus utile, voire essentiel, de donner au peuple chypriote grec la possibilité de trouver un dirigeant plus réaliste.

Pièce jointe No 2Déclaration publique du 24 juillet 1980

L'annonce faite par le parti démocratique chypriote grec, au nom de M. Kyprianou, dans laquelle ce parti mettait l'accent sur le "birégionalisme" et s'efforçait de présenter cette politique comme celle de feu l'archevêque Makarios, nous éclaire sur des intrigues auxquelles les membres de ce parti recourent en vue de tromper leur propre peuple et le monde en jouant sur les mots.

J'ai débattu avec M. Makarios de la question de la "bizonalité" et non de celle du "birégionalisme". Ce fait a également été confirmé par M. Waldheim dans les contacts qu'il a eus avant son discours d'investiture. Les dirigeants chypriotes grecs ont adopté le concept du "birégionalisme" afin de rétablir le régime inhumain de la période 1963-1974 et d'éviter la création d'un régime d'association avec la partie chypriote turque. M. Kyprianou ne souhaite pas la création négociée d'une association fédérale bizonale entre le peuple chypriote turc et le peuple chypriote grec. Après avoir massacré sans pitié des Chypriotes turcs et fait perdre leur foyer à 30 000 d'entre eux, pendant onze ans, les condamnant à la famine et à la misère, M. Kyprianou s'imagine, qu'à travers son faux semblant de "gouvernement", Chypre lui appartient et, invoquant l'autorité fallacieuse et usurpée de son "gouvernement", il ne voit pas la nécessité de parvenir avec nous à un compromis en vue de créer une fédération bizonale. Il est tout à fait clair que M. Kyprianou s'efforce de restaurer la période 1963-1974.

M. Kyprianou rejette l'accord "bizonal" conclu avec l'archevêque Makarios et tergiverse, en jouant sur les mots. Ce fait également a été mis à jour dans sa lettre à M. Akel qui a été publiée dans le Cyprus Mail du 2 juillet. Dans cette lettre, M. Kyprianou indiquait qu'il ne voyait pas d'un bon oeil l'accord conclu entre M. Makarios et moi-même et prétendait que M. Makarios y avait été amené par la ruse. Selon M. Akel, M. Kyprianou se nourrit de l'illusion qu'il est possible de revenir à la période qui a précédé le coup d'Etat, c'est-à-dire à la période 1963-1974, et n'envisage rien de plus qu'un accord comparable à celui de Zurich. M. Akel a signalé, à cette même occasion, qu'en raison de cette politique, M. Kyprianou n'était pas favorable aux pourparlers intercommunautaires, a insisté sur le fait que ce dernier poursuivait une politique consistant à éviter les entretiens, et a souligné qu'il n'existait pas le moindre espoir de compromis ou d'accord avec M. Kyprianou.

Ce sont ces faits amers qui m'ont incité à demander à M. Waldheim, dans ma déclaration d'hier, de s'enquérir des véritables intentions de M. Kyprianou. On ne peut attendre de personnes qui s'imaginent pouvoir ramener le peuple chypriote turc à la période d'avant 1974 qu'elles débattent avec nous de la formation d'une fédération en association. C'est pour cette raison que nous perdons notre temps.

